



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R76-2017-090

PUBLIÉ LE 4 MAI 2017

# Sommaire

## Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-04-20-007 - 01-ARS - Arrêté modificatif composition commission permanente et commissions spécialisées de la CRSA (16 pages)	Page 3
R76-2017-04-20-008 - 02-ARS - Arrêté modificatif composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie (10 pages)	Page 20
R76-2017-05-03-001 - 03-ARS - arrêté fixant les tarifs de prestations 2017 CRF-UMT d'Albi (2 pages)	Page 31
R76-2017-05-03-002 - 04-ARS - arrêté fixant les tarifs de prestations 2017 - Centre Hospitalier de Bagnols-sur-Ceze (2 pages)	Page 34
R76-2017-05-03-003 - 05-DRAC - arrêté portant nomination membres Jury de Danse pédagogie classique (1 page)	Page 37
R76-2017-05-03-004 - 06-DRAC - Arrêté portant nomination membres- Jury de Danse-pédagogie contemporain 2 (1 page)	Page 39
R76-2017-05-03-005 - 07-DRAC - Arrêté portant nomination membres du jury Pédagogie Jazz (1 page)	Page 41
R76-2017-05-03-006 - 08-DRAC - Arrêté portant nomination - Jury de Danse-pédagogie contemporain (1 page)	Page 43
R76-2017-05-03-007 - 09-DRAC -arrêté portant nomination - Jury de Danse-pédagogie jazz (1 page)	Page 45

# Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-04-20-007

## 01-ARS - Arrêté modificatif composition commission permanente et commissions spécialisées de la CRSA

*01- Arrêté modificatif portant composition de la commission permanente et des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie.  
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -*



**Arrêté n° 2017 - 773 modifiant l'arrêté n°2016-927 portant composition de la commission permanente et des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie**

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie**

**Vu** le Code de la Santé Publique,

**Vu** le décret n°2010-348 modifié du 31 mars 2010, relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie,

**Vu** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**Vu** l'arrêté n° 2016-822 du 20 juin 2016 de la Directrice Générale de l'ARS de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées portant composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées modifié par arrêté n°2016-842 en date du 24 juin 2016 et par arrêté du 20 avril 2017,

**Vu** l'arrêté n°2016-927 du 5 juillet 2016 fixant la composition de la commission permanente et des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,

**Vu** les propositions des autorités et institutions en application de l'article D 1432-28 du Code de la Santé publique,

---

**ARRETE**

---

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1 relatif aux membres de la commission permanente de la CRSA de l'arrêté n° 2016-927 du 5 juillet 2016 fixant la composition de la commission permanente et des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est modifié comme suit :

Les Présidents des formations de la CRSA

Formations	Présidents
CRSA	M. Laurent SCHMITT
Commission spécialisée de prévention	Mme Hélène GRANDJEAN Vice-Président : M. Guy-Charles AGUILAR
Commission spécialisée de l'organisation des soins	M. Olivier JONQUET Vice-Président : M. Maurice BENSOUSSAN
Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux	M. Philippe JOURDY Vice-Président : M. Régis MARCOU
Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers	M. Simon SITBON Vice-Présidente : Mme Catherine COUSERGUE

**Collège 1** : *Au titre des collectivités territoriales*

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
M. Michel BOUSSATON Conseiller régional	Mme Dolorès ROQUÉ Conseillère Régionale	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
Mme Catherine DARDE Première vice-présidente de Montpellier méditerranée Métropole	Mme Caroline NAVARRE Conseillère métropolitaine de Montpellier Méditerranée Métropole	M. Thierry BREYSSE Conseiller métropolitain de Montpellier Méditerranée Métropole

**Collège 2** : *Au titre des usagers de services de santé ou médico-sociaux*

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Marie-Claire MALHERBE Ligue contre le cancer - LRMP	M. Laurent MISTRAL Génération Mouvement Union Régionale LR	Mme Lisette PERSILLET Association des Paralysés de France Délégation LRMP
M. Régis MARCOU Union Départementale des Retraités Force Ouvrière	<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

**Collège 3** : *Au titre des Conférences de Territoire.*

*L'alinéa relatif au collège 3 est supprimé, dans l'attente du décret modificatif relatif à la composition de la CRSA*

**Collège 4** : *Au titre des partenaires sociaux*

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
M. Jose RAZAFIMANDIMBY CFDT	Madame Marie-Ange ASENSIO- CAROT CFDT	Madame Laëtitia PRIBUDIC CFDT
M. Patrice COHADE MEDEF	M. Jean-Dominique MOUCHARD MEDEF	Mme Marie MONESTIER MEDEF

**Collège 5 :** *Au titre des acteurs de la cohésion et de la protection sociale*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Mme Stéphanie CARRASCO Mutualité Française LRMP	M. Olivier JAUDON Mutualité Française Hérault	M. Jean-Luc TANCHOU Mutualité Française Tarn

**Collège 6 :** *Au titre des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Mme Anne NARBONI-REGNIER Médecin – Conseillère technique de Mme le Recteur de Montpellier	Mme Geneviève LEMONNIER Infirmière – Conseillère technique Rectorat de Montpellier	Mme Danièle FORESTIER- LAVABRE Conseillère technique Rectorat de Montpellier

**Collège 7 :** *Au titre des offreurs des services de santé*

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
M. Michel THIRIET Délégué Régional FHF	M. Julien COUVREUR Directeur du CH d'Auch	M. Roman CENCIC Directeur du CH d'Ales
M. Djamel DIB Président de la CME de la Clinique d'Embats- Auch	M. Jacques TESSIER Président de la CME de la Clinique Saint-Jean - Montpellier	M. Thomas LEMETTRE Président de la CME de la Clinique Claude Bernard - Albi
M. Pierre PERUCHO HAD - CH Perpignan	Mme Anne-Marie PRONOST Directrice HAD Clinique Pasteur - Toulouse	M. Yves CHATELARD Directeur HAD - Béziers
M. André DUCOURNAU Directeur Général de l'ARSEAA	Mme Claude DELONCA Directrice générale AFDAIM – ADAPEI 11	Mme Michèle GRELLIER Administratrice ADAGES
M. Maurice BENSOUSSAN URPS Médecins	M. Jean-Louis BENSOUSSAN URPS Médecins	M. Jean-Marc LARUELLE URPS Médecins

**Article 2 :** L'article 2 relatif aux membres de la commission spécialisée de prévention de l'arrêté n° 2016-927 du 5 juillet 2016 fixant la composition de la commission permanente et des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est modifié comme suit :

**Présidente :** - Mme Hélène GRANDJEAN

**Vice-président :** - M. Guy-Charles AGUILAR

**Collège 1 :** *Au titre des collectivités territoriales*

*Un conseiller régional*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Mme Françoise BONS Conseillère Régionale	M. Jean-Luc BERGEON Conseiller Régional	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

*Deux Présidents de Conseil Départemental ou leurs représentants*

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Dominique NURIT Conseillère départementale de l'Hérault	Mme Gabrielle HENRY Conseillère départementale de l'Hérault	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

*Un représentant des groupements de communes*

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

*Un représentant des communes*

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

**Collège 2** : *Au titre des usagers de services de santé ou médico-sociaux*

*Quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1*

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
<b>M. Gérard GRENIER</b> Trésorier de l'Association Française des Diabétiques de l'Aude	<b>M. François COSTE</b> Président de l'Association Française des Diabétiques de l'Hérault	<b>M. Yannick PRIOUX</b> Président de l'Association Française des Diabétiques du Gard
<b>Mme Sonia GONZALES</b> Grisélidis	<b>M. Yves DUPONT-REDONDO</b> ENVIE	<b>Mme Ryselen BOUZUBAA</b> AIDES Toulouse
<b>Mme Ginette ARIAS</b> France Alzheimer Haute- Garonne	<b>Mme Violette MERKLING</b> France Alzheimer Aude	<b>Mme Claudette CADENE</b> France Alzheimer Hérault
<b>Mme Christiane MAGNA</b> Retina France	<b>M. Daniel KIEFFER</b> Retina France	<b>M. Bertrand VERINE</b> Fédération des Aveugles amblyopes de France

*Un représentant des associations de retraités et personnes âgées*

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
<b>Mme Colette CASANOVA</b> Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)	<b>M. Erick MICHEL</b> Fédération Syndicale Unitaire	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

*Un représentant des associations de personnes handicapées*

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
<b>Mme Marie MAFFRAND</b> Sésame Autisme Languedoc Roussillon	<b>Mme Evelyne LUCOTTE- ROUGIER</b> ADAPEI 65	<b>M. Philippe PRADELLES</b> Association « Voir Ensemble »

**Collège 3** : *Au titre des Conférences de Territoire.*

*L'alinéa relatif au collège 3 est supprimé, dans l'attente du décret modificatif relatif à la composition de la CRSA*

**Collège 4** : *Au titre des partenaires sociaux*

*Un représentant des organisations syndicales de salariés*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Laurent FOURCADE CFTC	M. Georges PUJOL CFTC	M. Michel FERRER CFTC

*Un représentant des organisations d'employeurs*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Benjamin GUIRAUD- CHAUMEIL CGPME	M. Nicolas DAUDE CGPME	M. Gérard REYSEGUIER CGPME

*Un représentant des organisations syndicales des artisans, commerçants et professions libérales*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Philippe CANOBY CRMA LRMP	M. Bernard FOURCADE CCIR	M. Jean-Michel PARAYRE UNAPL MP

*Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Jack GAUFFRE CRA LRMP	M. Yvon SARRAUTE CRA LRMP	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

**Collège 5** : *Au titre des acteurs de la cohésion et de la protection sociale*

*Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Jean-Louis THENAIL FNARS MP	Mme Cécile NONIN Villes et territoires	M. Frédéric GAL Le Refuge

*Un représentant de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail ou de la structure équivalente, au titre de l'assurance vieillesse*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Mme Joëlle SERVAUD- TRANIELLO Directrice de la CARSAT MP	M. Alain GADOU Président de la CARSAT MP	Mme Cécile CHOSSONNERY CARSAT MP

*Un représentant des Caisses d'Allocations Familiales*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Guy-Charles AGUILAR Président CAF Hérault	M. Jean-Jacques FAUCET Administrateur CAF Hérault	Mme Isabelle RICARD Administrateur CAF Haute- Garonne

*Un représentant de la Mutualité Française*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Mme Stéphanie CARRASCO Mutualité Française LRMP	M. Olivier JAUDON Mutualité Française Hérault	M. Jean-Luc TANCHOU Mutualité Française Tarn

**Collège 6 : Au titre des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

*Un représentant des services de santé scolaire et universitaire*

<b>Mme Anne NARBONI-REGNIER</b> Médecin – Conseillère technique de Mme le Recteur de Montpellier	<b>Mme Geneviève LEMONNIER</b> Infirmière – Conseillère technique Rectorat de Montpellier	<b>Mme Danièle FORESTIER- LAVABRE</b> Conseillère technique Rectorat de Montpellier
--	---	---

*Un représentant des services de santé au travail*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>Mme Diane LARUEL</b> Directrice d'AIPALS	<b>Mme Sylvie MICOUD</b> Directrice de l'ASTIA	<b>M. Bertrand DUPLESSIS</b> Directeur de l'AIST Béziers

*Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>Mme Claire BOUILHAC</b> Directrice Adjointe de la PMI en Haute Garonne	<b>Mme Laurence LANKAMER</b> PMI du Gard	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

*Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>Mme Martine LACOSTE</b> Fédération addiction LRMP	<b>M. Jean-Paul GONOD</b> Fédération Addiction LRMP	<b>Mme Anne STOEBNER</b> ICM

*Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>Mme Hélène GRANDJEAN</b> ORMSIP	<b>M. Bruno RONDET</b> CREAI-ORS LR	<b>M. Nicolas NAGOT</b> Professeur de Santé Publique

*Un représentant des associations de protection de l'environnement*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>Mme Gaëlle VALENTIN</b> Groupe Régional d'Animation et d'Initiative à la Nature et l'Environnement	<b>M Alain RIVIERE</b> France nature Environnement	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

**Collège 7 :** *Au titre des offreurs des services de santé*

*Quatre représentants des offreurs des services de santé*

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<b>M. Olivier JONQUET</b> PU-PH CHU de Montpellier	<b>M. Vincent ROUVET</b> Directeur du CH de Perpignan	<b>M. Gérard GRIMAL</b> Directeur du CH de Lannemezan
<b>M. Jean ALAGNA</b> Président UNA Languedoc Roussillon	<b>Mme Christine CAZELLES</b> Présidente UNA Midi-Pyrénées	<b>M. Bruno MODICA</b> Directeur SAD
<b>M. Jean-Pierre CORNUT</b> URPS Pharmaciens	<b>Mme Muguette CARDONNET- CAMAIN</b> URPS Orthophonistes	<b>Mme Mireille RAT</b> URPS Podologues
<b>M. Vivien HAUSBERG</b> URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	<b>M. Daniel ARMANDET</b> URPS Chirugiens-dentistes	<b>M. Dominique JAKOVENKO</b> URPS Infirmiers

**Article 3 :** L'article 3 relatif aux membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins de l'arrêté n° 2016-927 du 5 juillet 2016 fixant la composition de la commission permanente et des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est modifié comme suit :

**Président :** - M. Olivier JONQUET

**Vice-président :** - M. Maurice BENSOUSSAN

**Collège 1 :** *Au titre des collectivités territoriales*

*Un conseiller régional*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Michel BOUSSATON</b> Conseiller Régional	<b>Mme Dolorès ROQUÉ</b> Conseillère Régionale	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

*Un Président de Conseil Départemental ou son représentant*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>Mme Maryse BAULU</b> Conseillère départementale du TARN-et-Garonne	<b>M. Jean-Michel HENRYOT</b> Conseiller départemental du Tarn-et- Garonne	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

*Un représentant des groupements de communes*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>Mme Catherine DARDE</b> Première vice-présidente de Montpellier méditerranée Métropole	<b>Mme Caroline NAVARRE</b> Conseillère métropolitaine de Montpellier Méditerranée Métropole	<b>M. Thierry BREYSSE</b> Conseiller métropolitain de Montpellier Méditerranée Métropole

*Un représentant des communes*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

**Collège 2 :** *Au titre des usagers de services de santé ou médico-sociaux*

*Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1*

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<b>M. Gérard GRENIER</b> Trésorier de l'Association Française des Diabétiques de l'Aude	<b>M. François COSTE</b> Président de l'Association Française des Diabétiques de l'Hérault	<b>M. Yannick PRIOUX</b> Président de l'Association Française des Diabétiques du Gard
<b>Mme Marie-Claire MALHERBE</b> Ligue contre le cancer - LRMP	<b>M. Laurent MISTRAL</b> Génération Mouvement Union Régionale LR	<b>Mme Lisette PERSILLET</b> Association des Paralysés de France Délégation LRMP

*Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Lucien RAOUL</b> Union Départementale des Syndicats CGT 82	<b>Mme Aurélie ROUSTAN</b> Géronto 82	<b>Mme Janine DUJAY-BLARET</b> Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées (UNRPA)

*Un représentant des associations de personnes handicapées*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Pierre-Dominique AIGUEPERSE</b> UNAPEI	<b>Mme Christine TAILHADES</b> UNAPEI	<b>M. Bernard FLUTTE</b> UNAPEI

**Collège 3 :** *Au titre des Conférences de Territoire.*

*L'alinéa relatif au collège 3 est supprimé, dans l'attente du décret modificatif relatif à la composition de la CRSA*

**Collège 4 :** *Au titre des partenaires sociaux*

*Trois représentants des organisations syndicales de salariés*

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<b>M. Hervé FLOQUET</b> CGT	<b>Mme Véronique CORNETET</b> CGT	<b>M. Michel DEDIEU</b> CGT
<b>M. Jose RAZAFIMANDIMBY</b> CFDT	<b>Madame Marie-Ange ASECIO-CAROT</b> CFDT	<b>Madame Laëtitia PRIBUDIC</b> CFDT
<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<b>M. Gérald MURAT</b> FO	<b>M. Joseph MISTRORIGO</b> FO

*Un représentant des organisations d'employeurs*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Patrice COHADE</b> MEDEF	<b>M. Jean-Dominique MOUCHARD</b> MEDEF	<b>Mme Marie MONESTIER</b> MEDEF

*Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Philippe CANOBY</b> CRMA LRMP	<b>M. Bernard FOURCADE</b> CCIR	<b>M. Jean-Michel PARAYRE</b> UNAPL MP

*Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Jack GAUFFRE</b> Chambre régionale d'agriculture LRMP	<b>M. Yvon SARRAUTE</b> Chambre régionale d'agriculture LRMP	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

**Collège 5 :** *Au titre des acteurs de la cohésion et de la protection sociale*

*Un représentant de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail ou de la structure équivalente, au titre de la branche accidents du travail-maladies professionnelles*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>Mme Marie-Martine LIMONGI</b> Présidente de la CARSAT LR	<b>Mme Madeleine MEDOLAGO</b> Directrice CARSAT LR	<b>M. Bernard DJIANE</b> Administrateur de la CARSAT LR

*Un représentant de la Mutualité Française*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>Mme Stéphanie CARRASCO</b> Mutualité Française LRMP	<b>M. Olivier JAUDON</b> Mutualité Française Hérault	<b>M. Jean-Luc TANCHOU</b> Mutualité Française Tarn

**Collège 6 :** *Au titre des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé*

*Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention, l'éducation pour la santé*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Pierre-Jean GRACIA</b> IREPS MP	<b>M. Jean-François MASSON</b> ANPAA	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

*Un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé, sanitaire, de l'enseignement et de la recherche*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>Mme Hélène GRANDJEAN</b> ORMSIP	<b>M. Bruno RONDET</b> CREAI-ORS LR	<b>M. Nicolas NAGOT</b> Professeur de santé publique

**Collège 7 :** *Au titre des offreurs des services de santé*

*Cinq représentants des établissements publics de santé*

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<b>M. Michel THIRIET</b> Délégué Régional FHF	<b>M. Julien COUVREUR</b> Directeur du CH d'Auch	<b>M. Roman CENCIC</b> Directeur du CH d'Ales
<b>M. Olivier JONQUET</b> PU-PH CHU de Montpellier	<b>M. Vincent ROUVET</b> Directeur du CH de Perpignan	<b>M. Gérard GRIMAL</b> Directeur du CH de Lannemezan
<b>Mme Sonia LAZAROVICI</b> Présidente de la CME du CH de Carcassonne	<b>M. David MESTERY</b> Président de la CME du CH de Bagnères-de-Bigorre	<b>Mme Claire GATECEL</b> Présidente de la CME du CH de Béziers
<b>M. Philippe RAYNAUD</b> Président de la CME du CHS de Thuir	<b>M. Radoine HAOUI</b> Président de la CME du CH Marchant	<b>M. Philippe GRIMAULT</b> Président de la CME du CH du Gers
<b>M. Laurent SCHMITT</b> Président de la CME du CHU de Toulouse	<b>M. Patrice TAOUREL</b> Président de la CME du CHU de Montpellier	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

*Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif*

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<b>M. Pascal DELUBAC</b> Directeur de la Clinique St Pierre - Perpignan	<b>M. Frédéric SANGUIGNOL</b> Directeur de la Clinique du Château de Vernhes - Bondigoux	<b>M. Serge CONSTANTIN</b> Directeur de la Clinique du Parc – Castelnau Le Lez
<b>M. Djamel DIB</b> Président de la CME de la Clinique d'Embats- Auch	<b>M. Jacques TESSIER</b> Président de la CME de la Clinique Saint- Jean - Montpellier	<b>M. Thomas LEMETTRE</b> Président de la CME de la Clinique Claude Bernard - Albi

*Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif*

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<b>M. David GONZALVO</b> Directeur de l'Hôpital J. Ducuing - Toulouse	<b>M. Jean-Marc GAFFARD</b> Directeur de la Clinique Mutualiste Catalane - Perpignan	<b>Mme Sylvie BONETTO</b> USSAP ASM - Limoux
<b>M. Michel ENJALBERT</b> Président de la CME du Centre Bouffard Vercelli – Cerbère	<b>M. Olivier TELLIER</b> Président de la CME de la Fondation du Bon Sauveur d'Alby - Albi	<b>Mme Françoise STERKERS- ARTIERES</b> Présidente de la CME de l'Institut Saint-Pierre – Palavas

*Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Pierre PERUCHO</b> HAD - CH Perpignan	<b>Mme Anne-Marie PRONOST</b> Directrice HAD Clinique Pasteur - Toulouse	<b>M. Yves CHATELARD</b> Directeur HAD - Béziers

*Un représentant des centres de santé, de maisons de santé et de pôles de santé*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Christian VEDRENNE</b> Vice-Président de la Fédération Occitanie Roussillon des Maisons de Santé	<b>M. Philippe ROGNIE</b> Caisse des Mines SUD	<b>Mme Anne BLANDINO-PAULIN</b> MSP La Française

*Un représentant des réseaux de santé*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>Mme Béatrice LE NIR</b> Présidente de Résomip	<b>M. Christian PREFAUT</b> Président de Résod'Oc	<b>M. Daniel BAJON</b> Résomip

*Un représentant des associations de permanence des soins*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Marc EGOUMENIDES</b> Médecin Régulateur Hérault	<b>M. Alain ROUGET</b> CDOM Haute-Garonne	<b>Mme Carole BELTRAN</b> Représentante MMG LRMP

*Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Jean-Emmanuel de la COUSSAYE</b> Samu Urgences de France CHU de Nîmes	<b>M. Pierre MARDEGAN</b> Samu Urgences de France CH de Montauban	<b>Mme Sylvie BAQUÉ</b> Samu Urgences de France CH de Saint-Girons

*Un représentant des transporteurs sanitaires*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Olivier ASSIE</b> Représentant de la fédération nationale des transports sanitaires (Aude)	<b>M. Jean-Luc BELAVAL</b> Fédération nationale des transports sanitaires – (Haute-Garonne)	<b>M. Daniel LEHMANY</b> FCP Ambulances Saint-Jean Baillargues - Hérault

*Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>Colonel Christophe RISDORFER</b> Directeur du SDIS de l'Hérault	<b>Colonel Eric FLORES</b> Directeur du SDIS de l'Aveyron	<b>Colonel Henri BENEDITTINI</b> Directeur du SDIS de l'Aude

*Un représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Jean ETTORI</b> CPH	<b>M. Pierre RUMEAU</b> INPH	<b>Mme Anne WERNET</b> Avenir Hospitalier

*Quatre membres des unions régionales des professionnels de santé*

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<b>M. Jean-Pierre CORNUT</b> URPS Pharmaciens	<b>Mme Muguette CARDONNET-CAMAIN</b> URPS Orthophonistes	<b>Mme Mireille RAT</b> URPS Podologues
<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<b>M. Jean-Dominique ALAZARD</b> URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	<b>Mme Elodie BONNAFOUS</b> URPS Orthophonistes
<b>M. Maurice BENSOUSSAN</b> URPS Médecins	<b>M. Jean-Louis BENSOUSSAN</b> URPS Médecins	<b>M. Jean-Marc LARUELLE</b> URPS Médecins
<b>M. Patrick SOUTEYRAND</b> URPS Médecins	<b>M. Philippe CUQ</b> URPS Médecins	<b>M. Bernard CHAMPANET</b> URPS Pharmaciens

*Un représentant de l'ordre des médecins*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Pierre ROUVIERE</b> Conseil régional de l'Ordre des médecins de LRMP	<b>M. Etienne MOULIN</b> Conseil régional de l'Ordre des médecins de LRMP	<b>M. Bernard GUERRIER</b> Conseil régional de l'Ordre des médecins de LRMP

*Un représentant des internes en médecine*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Guillaume PETITEAU</b> Interne de Médecine Générale	<b>M. Jean-Baptiste BONNET</b> Interne d'Endocrinologie	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

Deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<b>Mme Sylvie CHAMVOUX</b> Directrice de l'URIOPSS Grand Sud	<b>Mme Corinne ESCOTS</b> Administratrice FNARS	<b>Mme Claire POLLART</b> Directrice adjointe du Pôle Social de l'ADAGES
<b>M. Benjamin GUIRAUD-CHAUMEIL</b> CGPME	<b>M. Nicolas DAUDE</b> CGPME	<b>M. Gérard REYSEGUIER</b> CGPME

**Article 4** : L'article 4 relatif aux membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de l'arrêté n° 2016-927 du 5 juillet 2016 fixant la composition de la commission permanente et des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est modifié comme suit :

**Président** : - M. Philippe JOURDY.

**Vice-président** : - M. Régis MARCOU

**Collège 1** : *Au titre des collectivités territoriales*

*Un conseiller régional*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>Mme Marie PIQUÉ</b> Conseillère Régionale	<b>Mme Monique NOVARETTI</b> Conseillère Régionale	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

*Deux Présidents du Conseil Départemental ou leurs représentants*

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<b>Mme Véronique VOLTO</b> Conseillère départementale de Haute-Garonne	<b>M. Alain GABRIELI</b> Conseiller départemental de Haute-Garonne	<b>Mme Zohra EL KOUACHERI</b> Conseillère départementale de Haute-Garonne
<b>Mme Laurence BEAUD</b> Conseillère départementale de la Lozère	<b>M. Francis COURTES</b> Conseiller départemental de la Lozère	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

*Un représentant des groupements de communes*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

*Un représentant des communes*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

**Collège 2** : Au titre des usagers de services de santé ou médico-sociaux

Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
M. Serge VANNIERE UNAFAM	Mme Elisabeth SOULIÉ UNAFAM	Mme Françoise BLATCHE La Maison des épilepsies
Mme Ginette ARIAS France Alzheimer Haute-Garonne	Mme Violette MERKLING France Alzheimer Aude	Mme Claudette CADENE France Alzheimer Hérault

Deux représentants des associations de retraités et de personnes âgées

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
M. Régis MARCOU Union Départementale des retraités Force Ouvrière	<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
M. Bernard CASSAGNET UNAR CFTC	M. Pierre ZANETTIN Union des Sections de Retraités CGT	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

Deux représentants des associations de personnes handicapées

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
M. Pierre-Dominique AIGUEPERSE UNAPEI	Mme Christine TAILHADES UNAPEI	M. Bernard FLUTTE UNAPEI
Mme Catherine BLOND ADAPEI	M. Michel SOLEAN Sésame Autisme Languedoc Roussillon	M. Léo AMERY Choix Rationnel d'Inclusion (CRI)

**Collège 3** : Au titre des Conférences de Territoire.

L'alinéa relatif au collège 3 est supprimé, dans l'attente du décret modificatif relatif à la composition de la CRSA

**Collège 4** : Au titre des partenaires sociaux

Un représentant des organisations syndicales de salariés

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Hervé FLOQUET CGT	Mme Véronique CORNETET CGT	M. Michel DEDIEU CGT

Un représentant des organisations syndicales d'employeurs

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Benjamin GUIRAUD-CHAUMEIL CGPME	M. Nicolas DAUDE CGPME	M. Gérard REYSSEGUIER CGPME

Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Philippe CANOBY CRMA LRMP	M. Bernard FOURCADE CCIR	M. Jean-Michel PARAYRE UNAPL MP

*Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Jack GAUFFRE</b> Chambre régionale d'agriculture LRMP	<b>M. Yvon SARRAUTE</b> Chambre régionale d'agriculture LRMP	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

**Collège 5 :** *Au titre des acteurs de la cohésion et de la protection sociale*

*Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Gérard FRANGIN</b> ADAGES	<b>Mme Colette SUBIRATS</b> UDCCAS Montpellier	<b>M. Damien NANTES</b> Médecins du Monde

*Un représentant de la Mutualité Française*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>Mme Stéphanie CARRASCO</b> Mutualité Française LRMP	<b>M. Olivier JAUDON</b> Mutualité Française Hérault	<b>M. Jean-Luc TANCHOU</b> Mutualité Française Tarn

**Collège 7 :** *Au titre des offreurs des services de santé*

*Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées*

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<b>M. Philippe JOURDY</b> Directeur Général de l'ASEI	<b>M. André ATENZA</b> Directeur Général de l'ANRAS	<b>M. Dominique SIGOURE</b> Délégué Régional de l'APF LRMP
<b>M. André DUCOURNAU</b> Directeur Général de l'ARSEAA	<b>Mme Claude DELONCA</b> Directrice Générale AFDAIM – ADAPEI 11	<b>Mme Michèle GRELLIER</b> Administratrice ADAGES
<b>Mme Line ROMERO</b> Présidente de l'APSH 34	<b>Mme Isabelle QUES</b> Présidente de l'UNAPEI 66	<b>M. Jean-Paul BORREILL</b> Directeur Général UNAPEI 66
<b>M. Alain JABOUIN</b> Secrétaire Général ADPEP 34	<b>M. Jean-Marie AUBESPIN</b> Délégué Régional LR-MP Fédération APAJH	<b>M. Pascal BROUSSE</b> Directeur Général du GIHP LR

*Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées*

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<b>Mme Séverine JAFFIER</b> Directrice de l'EHPAD de Ganges	<b>Mme Audrey CORNAGLIA</b> Directrice de l'EHPAD de Ramonville St Agne	<b>Mme Aude VANHOVE</b> Directrice de l'EHPAD Paul Gache Les Angles
<b>M. Jean ALAGNA</b> Président UNA Languedoc Roussillon	<b>Mme Christine CAZELLES</b> Présidente UNA Midi-Pyrénées	<b>M. Bruno MODICA</b> Directeur SAD
<b>Mme Isabelle MEUNIER</b> Directrice adjointe AGESPA	<b>M. Gérard de BATAILLE</b> Directeur du Domaine de la Cadène à Toulouse	<b>M. Alexandre PERRIER</b> Directeur de l'EHPAD Les Charmettes à Millau
<b>Mme Véronique GEMAR</b> Directrice de l'EHPAD Maisonneuve à Villefranche de Lauragais	<b>Mme Viviane CHABBERT</b> Secrétaire Générale Mutuelle Bien Vieillir	<b>M. Guillaume GIBERT</b> Directeur de l'EHPAD Les Lauriers Roses, le Soler

*Un représentant de personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales*

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
<b>Mme Sylvie CHAMVOUX</b> Directrice de l'URIOPSS Grand Sud	<b>Mme Corinne ESCOTS</b> Administratrice FNARS	<b>Mme Claire POLLART</b> Directrice adjointe du Pôle Social de l'ADAGES

*Un membre des unions régionales des professionnels de santé*

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
<b>M. Maurice BENSOUSSAN</b> URPS Médecins	<b>M. Jean-Louis BENSOUSSAN</b> URPS Médecins	<b>M. Jean-Marc LARUELLE</b> URPS Médecins

*Deux membres issus de la commission spécialisée de l'organisation des soins*

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
<b>M. Michel THIRIET</b> Délégué Régional FHF	<b>M. Julien COUVREUR</b> Directeur du CH d'Auch	<b>M. Roman CENCIC</b> Directeur du CH d'Ales
<b>M. Michel ENJALBERT</b> Président de la CME du Centre Bouffard Vercelli – Cerbère	<b>M. Olivier TELLIER</b> Président de la CME de la Fondation du Bon Sauveur d'Alby - Albi	<b>Mme Françoise STERKERS- ARTIERES</b> Présidente de la CME de l'Institut Saint-Pierre – Palavas

**Article 5** : L'article 5 relatif aux membres de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de l'arrêté n° 2016-927 du 5 juillet 2016 fixant la composition de la commission permanente et des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est modifié comme suit :

**Président** : - M. Simon SITBON

**Vice-présidente** : - Mme Catherine COUSERGUE

**Collège 1** : *Au titre des collectivités territoriales*

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
<b>Mme Marie PIQUÉ</b> Conseillère Régionale	<b>Mme Monique NOVARETTI</b> Conseillère Régionale	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

**Collège 2** : *Au titre des usagers de services de santé ou médico-sociaux*

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
<b>Mme Annie MORIN</b> FNAIR Hérault Présidente du Collectif Inter- associatif sur la Santé Délégation LR	<b>Mme Janine PEREZ-LOUBET</b> Association des Insuffisants Rénaux de Toulouse et région MP	<b>Mme Nadine NADAL</b> Association Française des Polyarthritiques & des rhumatismes Inflammatoires Chroniques
<b>Mme Marie-Claire MALHERBE</b> Ligue contre le cancer - LRMP	<b>M. Laurent MISTRAL</b> Génération Mouvement Union Régionale LR	<b>Mme Lisette PERSILLET</b> Association des Paralysés de France Délégation LRMP
<b>Mme Colette CASANOVA</b> Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)	<b>M. Erick MICHEL</b> Fédération Syndicale Unitaire	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
<b>M. Simon SITBON</b> Union Territoriale des Retraités et Personnes Agées CFTD	<b>M. Jean-Claude JAMOT</b> Génération mouvement « Les Aînés Ruraux »	<b>Mme Martine DREYFUS</b> Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)

<b>Mme Catherine COUSERGUE</b> GIHP MIDI-PYRENEES	<b>M. Noël AILLOUD</b> ADAPEI 12 et 82 UNAPEI région	<b>Mme Jacqueline FRAISSENET</b> UNAFAM
<b>M. Jacques TUFNER</b> Association des accidentés de la vie FNATH	<b>Mme Joelle RABIER</b> Union Régionale de l'Autisme France MP	<b>M. Vincent BARDOU</b> Association Lozérienne de lutte contre les fléaux sociaux (ALLFS)

**Collège 3** : *Au titre des Conférences de Territoire.*

*L'alinéa relatif au collège 3 est supprimé, dans l'attente du décret modificatif relatif à la composition de la CRSA*

**Collège 4** : *Au titre des partenaires sociaux*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<b>M. Gérald MURAT</b> FO	<b>M. Joseph MISTRORIGO</b> FO

**Collège 5** : *Au titre des acteurs de la cohésion et de la protection sociales*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>Mme Marie-Martine LIMONGI</b> Présidente de la CARSAT LR	<b>Mme Madeleine MEDOLAGO</b> Directeur de la CARSAT LR	<b>M. Bernard DJIANE</b> Administrateur de la CARSAT LR

**Collège 6** : *Au titre des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>Mme Anne ALAUZEN</b> Directeur de la PMI de l'Hérault	<b>Mme Brigitte BARANOFF</b> PMI des Pyrénées Orientales	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

**Collège 7** : *Au titre des offreurs des services de santé*

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Pierre ROUVIERE</b> Conseil régional de l'Ordre des médecins de LRMP	<b>M. Etienne MOULIN</b> Conseil régional de l'Ordre des médecins de LRMP	<b>M. Bernard GUERRIER</b> Conseil régional de l'Ordre des médecins de LRMP

Le reste sans changement

**Article 6** : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 7** : Le Directeur Général Adjoint et le Président de la CRSA sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Montpellier, le 20 avril 2017

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé  
Occitanie



Monique CAVALIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-04-20-008

**02-ARS - Arrêté modificatif composition de la  
Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie  
Occitanie**

*02-Arrêté modificatif portant composition de la Conférence Régionale de la Santé et de  
l'Autonomie Occitanie.*

*- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -*

**Arrêté n° 2017- 772 modifiant l'arrêté n°2016-822 modifié portant composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie**

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie**

**Vu** le Code de la Santé Publique

**Vu** le décret n°2010-348 modifié du 31 mars 2010, relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie,

**Vu** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**Vu** l'arrêté n° 2016-822 du 20 juin 2016 de la Directrice Générale de l'ARS de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées portant composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées modifié par l'arrêté n°2016-842 en date du 24 juin 2016,

**Vu** les propositions des autorités et institutions en application de l'article D 1432-28 du Code de la Santé Publique,

---

**ARRETE**

---

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 3 relatif au 1<sup>er</sup> collège **des représentants des collectivités territoriales, des communes et des groupements de communes** de l'arrêté n° 2016-822 du 20 juin 2016 modifié est modifié comme suit :

➤ **1a : trois Conseillers régionaux**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<b>M. Michel BOUSSATON</b> Conseil Régional	<b>Mme Dolorès ROQUÉ</b> Conseillère Régionale	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
<b>Mme Marie PIQUÉ</b> Conseillère Régionale	<b>Mme Monique NOVARETTI</b> Conseillère Régionale	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
<b>Mme Françoise BONS</b> Conseillère Régionale	<b>M. Jean-Luc BERGEON</b> Conseillère Régionale	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

➤ **1b : treize représentants des départements**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<b>Mme Marie-France VILAPLANA</b> Vice-présidente du Conseil départemental de l'Ariège	<b>M. André MONTANÉ</b> Conseiller départemental de l'Ariège	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
<b>Mme Hélène SANDRAGNE</b> Vice-présidente du Conseil départemental de l'Aude	<b>M. Jules ESCARE</b> Conseiller départemental de l'Aude	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

<b>M. Jean-Philippe ABINAL</b> Conseiller départemental de l'Aveyron	<b>Mme Michèle BUESSINGER</b> Conseillère départementale de l'Aveyron	<b>M. Christian TIEULIE</b> Conseiller départemental de l'Aveyron
<b>M. Christophe SERRE</b> Vice-président du Conseil départemental du Gard	<b>M. Alexandre PISSAS</b> 1 <sup>er</sup> Vice-président du Conseil départemental du Gard	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
<b>Mme Véronique VOLTO</b> Conseillère départementale de Haute-Garonne	<b>M. Alain GABRIELI</b> Conseiller départemental de Haute-Garonne	<b>Mme Zohra EL KOUACHERI</b> Conseillère départementale de Haute-Garonne
<b>Mme Gisèle BIEMOURET</b> Vice-Présidente du Conseil Départemental du Gers	<b>Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE</b> Conseillère départementale du Gers	<b>Mme Charlette BOUÉ</b> Vice-Présidente du Conseil départemental du Gers
<b>Mme Dominique NURIT</b> Conseillère départementale de l'Hérault	<b>Mme Gabrielle HENRY</b> Conseillère départementale de l'Hérault	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
<b>Mme Maryse MAURY</b> Vice-présidente du Conseil départemental du Lot	<b>M. Marc GASTAL</b> Vice-président du Conseil départemental du Lot	<b>Mme Nelly GINESTET</b> Vice-présidente du Conseil départemental du Lot
<b>Mme Laurence BEAUD</b> Conseillère départementale de la Lozère	<b>M. Francis COURTES</b> Conseillère départementale de la Lozère	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
<b>M. Laurent LAGES</b> Conseiller départemental des Hautes-Pyrénées	<b>Mme Isabelle LOUBRADOU</b> Conseillère départementale des Hautes-Pyrénées	<b>Mme Joëlle ABADIE</b> Conseillère départementale des Hautes-Pyrénées
<b>Mme Hermeline MALHERBE</b> Présidente du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales	<b>Mme Damienne BEFFARA</b> Conseillère départementale des Pyrénées-Orientales	<b>Mme Madeleine GARCIA-VIDAL</b> Conseillère départementale des Pyrénées-Orientales
<b>Mme Elisabeth CLAVERIE</b> Conseillère départementale du Tarn	<b>Mme Claudie BONNET</b> Vice-présidente du Conseil départemental du Tarn	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
<b>Mme Maryse BAULU</b> Conseillère départementale du Tarn-et-Garonne	<b>M. Jean-Michel HENRYOT</b> Conseiller départemental du Tarn-et-Garonne	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

➤ **1c : Trois représentants des groupements de communes**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
<b>Mme Catherine DARDE</b> Première vice-présidente de Montpellier méditerranée Métropole	<b>Mme Caroline NAVARRE</b> Conseillère métropolitaine de Montpellier Méditerranée Métropole	<b>M. Thierry BREYSSE</b> Conseiller métropolitain de Montpellier Méditerranée Métropole
<b>Mme Anne BLANC</b> Présidente de la Communauté des communes du Naucellois	<b>Mme Marie Christine BOUSQUET</b> Présidente de la Communauté de communes Lodévois et Larzac	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
<b>M. Philippe BONNECARRERE</b> Président de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois	<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

.../...

➤ **1d : Trois représentants des communes :**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

**Article 2** : L'article 4 relatif au 2<sup>ème</sup> collège des **représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux** de l'arrêté n° 2016-822 du 20 juin 2016 modifié est modifié comme suit :

➤ **2a : Neuf représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<b>Mme Annie MORIN</b> FNAIR Hérault Présidente du Collectif Inter-associatif sur la Santé Délégation LR	<b>Mme Janine PEREZ-LOUBET</b> Association des Insuffisants Rénaux de Toulouse et région MP	<b>Mme Nadine NADAL</b> Association Française des Polyarthritiques & des rhumatismes Inflammatoires Chroniques
<b>M. Gérard GRENIER</b> Trésorier de l'Association Française des Diabétiques de l'Aude	<b>M. François COSTE</b> Président de l'Association Française des Diabétiques de l'Hérault	<b>M. Yannick PRIoux</b> Président de l'Association Française des Diabétiques du Gard
<b>Mme Marie-Claire MALHERBE</b> Ligue contre le cancer - LRMP	<b>M. Laurent MISTRAL</b> Génération Mouvement Union Régionale LR	<b>Mme Lisette PERSILLET</b> Association des Paralysés de France Délégation LRMP
<b>M. Jean-Michel BRUEL</b> Association François Aupetit	<b>M. Bernard SIDOBRE</b> FNATH Grand-Sud	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
<b>M. Guy CASTEL</b> UFC Que choisir MP	<b>M. Jean-Claude GARRIGOU</b> CLCV – LRMP	<b>M. Jean-Louis ARNAL</b> Président UDAF Lozère
<b>M. Serge VANNIERE</b> UNAFAM	<b>Mme Elisabeth SOULIé</b> UNAFAM	<b>Mme Françoise BLATCHE</b> La Maison des épilepsies
<b>Mme Sonia GONZALES</b> Grisélidis	<b>M. Yves DUPONT-REDONDO</b> ENVIE	<b>Mme Ryselen BOUZOUBAA</b> AIDES Toulouse
<b>Mme Ginette ARIAS</b> France Alzheimer Haute-Garonne	<b>Mme Violette MERKLING</b> France Alzheimer Aude	<b>Mme Claudette CADENE</b> France Alzheimer Hérault
<b>Mme Christiane MAGNA</b> Retina France	<b>M. Daniel KIEFFER</b> Retina France	<b>M. Bertrand VERINE</b> Fédération des Aveugles amblyopes de France

➤ **2b : Cinq représentants des associations de retraités et personnes âgées :**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<b>M. Régis MARCOU</b> Union Départementale des Retraités Force Ouvrière	<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

<b>Mme Colette CASANOVA</b> Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)	<b>M. Erick MICHEL</b> Fédération Syndicale Unitaire	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
<b>M. Simon SITBON</b> Union Territoriale des Retraités et Personnes Agréées CFDT	<b>M. Jean-Claude JAMOT</b> Génération mouvement « Les Aînés Ruraux »	<b>Mme Martine DREYFUS</b> Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)
<b>M. Bernard CASSAGNET</b> UNAR CFTC	<b>M. Pierre ZANETTIN</b> Union des Sections de Retraités CGT	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
<b>M. Lucien RAOUL</b> Union Départementale des Syndicats CGT 82	<b>Mme Aurélie ROUSTAN</b> GERONTO 82	<b>Mme Jeanine DUJAY-BLARET</b> Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées (UNRPA)

- **2c : Cinq représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
<b>Mme Catherine COUSERGUE</b> GIHP MIDI-PYRENEES	<b>M. Noël AILLOUD</b> ADAPEI 12 et 82 UNAPEI région	<b>Mme Jacqueline FRAISSENET</b> UNAFAM
<b>M. Jacques TUFNER</b> Association des accidentés de la vie FNATH	<b>Mme Joelle RABIER</b> Union Régionale de l'Autisme France MP	<b>M. Vincent BARDOU</b> Association Lozérienne de lutte contre les fléaux sociaux (ALLFS)
<b>M. Pierre-Dominique AIGUEPERSE</b> UNAPEI	<b>Mme Christine TAILHADES</b> UNAPEI MP	<b>M. Bernard FLUTTE</b> UNAPEI 30
<b>Mme Catherine BLOND</b> ADAPEI 48	<b>M. Michel SOLEAN</b> Sésame Autisme Languedoc Roussillon	<b>M. Léo AMERY</b> Choix Rationnel d'Inclusion (CRI 46)
<b>Mme Marie MAFFRAND</b> Sésame Autisme Languedoc Roussillon	<b>Mme Evelyne LUCOTTE- ROUGIER</b> ADAPEI 65	<b>M. Philippe PRADELLES</b> Association « Voir Ensemble »

**Article 3 :** L'article 5 relatif au 3<sup>ème</sup> collège des représentants des **conférences de territoires** de l'arrêté n° 2016-822 du 20 juin 2016 modifié est supprimé, dans l'attente du décret modificatif relatif à la composition de la CRSA.

**Article 4 :** L'article 6 relatif au 4<sup>ème</sup> collège **des partenaires sociaux** de l'arrêté n° 2016-822 du 20 juin 2016 modifié est modifié comme suit :

- **4a : Cinq représentants des organisations syndicales de salariés**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
<b>M. Hervé FLOQUET</b> CGT	<b>Mme Véronique CORNETET</b> CGT	<b>M. Michel DEDIEU</b> CGT
<b>M. Jose RAZAFIMANDIMBY</b> CFDT	<b>Mme Marie-Ange ASENSIO-CAROT</b> CFDT	<b>Madame Laëtitia PRIBUDIC</b> CFDT
<b>M. Luc MAUREL</b> FO	<b>M. Gérald MURAT</b> FO	<b>M. Joseph MISTRORIGO</b> FO
<b>M. Laurent FOURCADE</b> CFTC	<b>M. Georges PUJOL</b> CFTC	<b>M. Michel FERRER</b> CFTC
<b>M. Jean-Christophe MORANDINI</b> CFE-CGC	<b>Mme Estelle BLANC</b> CFE-CGC	<b>Mme Marie-Line BRUGIDOU</b> CFE-CGC

➤ **4b : Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<b>M. Benjamin GUIRAUD-CHAUMEIL</b> CGPME	<b>M. Nicolas DAUDE</b> CGPME	<b>M. Gérard REYSEGUIER</b> CGPME
<b>M. Patrice COHADE</b> MEDEF	<b>M. Jean-Dominique MOUCHARD</b> MEDEF	<b>Mme Marie MONESTIER</b> MEDEF
<b>M. Jean-Pierre GARCIA</b> Union Professionnelle Artisanale	<b>M. Gérald SGOBBO</b> Union Professionnelle Artisanale	<b>M. Frédéric HOIBIAN</b> UNIFED

➤ **4c : Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Philippe CANOBY</b> CRMA LRMP	<b>M. Bernard FOURCADE</b> CCIR	<b>M. Jean-Michel PARAYRE</b> UNAPL MP

➤ **4d : Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Jack GAUFFRE</b> Chambre régionale d'agriculture LRMP	<b>M. Yvon SARRAUTE</b> Chambre régionale d'agriculture LRMP	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

**Article 5** : L'article 7 relatif au 5<sup>ème</sup> collège **des acteurs de la cohésion et de la protection sociale** de l'arrêté n° 2016-822 du 20 juin 2016 modifié est modifié comme suit :

➤ **5a : Deux représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléantes	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<b>M. Gérald FRANGIN</b> ADAGES	<b>Mme Colette SUBIRATS</b> UDCCAS Montpellier	<b>M. Damien NANTES</b> Médecins du Monde
<b>M. Jean-Louis THENAIL</b> FNARS MP	<b>Mme Cécile NONIN</b> Villes et territoires	<b>M. Frédéric GAL</b> Le Refuge

➤ **5b : Deux représentants de la caisse d'assurance et de retraite et de la santé au travail**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<b>Mme Joëlle SERVAUD-TRANIELLO</b> Directrice de la CARSAT MP	<b>M. Alain GADOU</b> Président de la CARSAT MP	<b>Mme Cécile CHOSSONNERY</b> CARSAT MP
<b>Mme Marie-Martine LIMONGI</b> Présidente de la CARSAT LR	<b>Mme Madeleine MEDOLAGO</b> Directeur de la CARSAT LR	<b>M. Bernard DJIANE</b> Administrateur de la CARSAT LR

➤ **5c : Un représentant des caisses d'allocations familiales**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Guy-Charles AGUILAR</b> Président du Conseil d'Administration de la CAF de l'Hérault	<b>M. Jean-Jacques FAUCET</b> Administrateur de la CAF de l'Hérault	<b>Mme Isabelle RICARD</b> Administrateur de la CAF de la Haute-Garonne

➤ **5d : Un représentant de la mutualité française**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Mme Stéphanie CARRASCO Mutualité Française LRMP	M. Olivier JAUDON Mutualité Française Hérault	M. Jean-Luc TANCHOU Mutualité Française Tarn

**Article 6** : L'article 8 relatif au 6<sup>ème</sup> collège des acteurs de la **prévention et de l'éducation pour la santé** de l'arrêté n° 2016-822 du 20 juin 2016 modifié est modifié comme suit :

➤ **6a : Deux représentants des services de santé scolaire et universitaire**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Anne NARBONI-REGNIER Médecin – Conseillère technique de Mme le Recteur de Montpellier	Mme Geneviève LEMONNIER Infirmière – Conseillère technique Rectorat de Montpellier	Mme Danièle FORESTIER- LAVABRE Conseillère technique Rectorat de Montpellier
Mme Emmanuelle GODEAU Médecin Conseiller chargée de mission auprès de la Rectrice de l'académie de Toulouse	M. Georges CASTERAN Infirmier, conseiller technique du service infirmier de l'académie de Toulouse	Mme Régine FONTAINE Assistante sociale conseillère technique auprès du Recteur de l'Académie de Montpellier.

➤ **6b : Deux représentants des services de santé au travail**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Diane LARUEL Directrice d'AIPALS	Mme Sylvie MICOUD Directrice de l'ASTIA	M. Bertrand DUPLESSIS Directeur de l'AIST Béziers
Mme Catherine SMALLWOOD Médecin du travail du SST PST 66	Mme Hélène VERDIER Médecin du travail SAMSI	Mme Martine VANDAME Infirmière du travail

➤ **6c : Deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Anne ALAUZEN Directeur de la PMI de l'Hérault	Mme Brigitte BARANOFF PMI des Pyrénées Orientales	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
Mme Claire BOUILHAC Directrice Adjointe de la PMI en Haute Garonne	Mme Laurence LANKAMER PMI du Gard	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

➤ **6d : Deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Martine LACOSTE Fédération addiction LRMP	M. Jean-Paul GONOD Fédération Addiction LRMP	Mme Anne STOEBNER ICM
M. Pierre-Jean GRACIA IREPS MP	M. Jean-François MASSON ANPAA	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

➤ **6e: Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Mme Hélène GRANDJEAN ORSMIP	M. Bruno RONDET CREAI-ORS LR	M. Nicolas NAGOT Professeur de santé publique

➤ **6f : Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>Mme Gaëlle VALENTIN</b> Groupe Régional d'Animation et d'Initiative à la Nature et l'Environnement	<b>M. Alain RIVIERE</b> France nature Environnement	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

**Article 7** : L'article 9 relatif au 7<sup>ème</sup> collège **des offreurs des services de santé** de l'arrêté n° 2016-822 du 20 juin 2016 modifié est modifié comme suit :

➤ **7a : Cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins 3 présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie.**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<b>M. Michel THIRIET</b> Délégué Régional FHF	<b>M. Julien COUVREUR</b> Directeur du CH d'Auch	<b>M. Roman CENCIC</b> Directeur du CH d'Ales
<b>M. Olivier JONQUET</b> PU-PH CHU de Montpellier	<b>M. Vincent ROUVET</b> Directeur du CH de Perpignan	<b>M. Gérard GRIMAL</b> Directeur du CH de Lannemezan
<b>Mme Sonia LAZAROVICI</b> Présidente de la CME du CH de Carcassonne	<b>M. David MESTERY</b> Président de la CME du CH de Bagnères-de-Bigorre	<b>Mme Claire GATECEL</b> Présidente de la CME du CH de Béziers
<b>M. Philippe RAYNAUD</b> Président de la CME du CHS de Thuir	<b>M. Radoine HAOUI</b> Président de la CME du CH Marchant	<b>M. Philippe GRIMAULT</b> Président de la CME du CH du Gers
<b>M. Laurent SCHMITT</b> Président de la CME du CHU de Toulouse	<b>M. Patrice TAOUREL</b> Président de la CME du CHU de Montpellier	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

➤ **7b : Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<b>M. Pascal DELUBAC</b> Directeur de la Clinique St Pierre - Perpignan	<b>M. Frédéric SANGUIGNOL</b> Directeur de la Clinique du Château de Vernhes - Bondigoux	<b>M. Serge CONSTANTIN</b> Directeur de la Clinique du Parc – Castelnaud Le Lez
<b>M. Djamel DIB</b> Président de la CME de la Clinique d'Embats- Auch	<b>M. Jacques TESSIER</b> Président de la CME de la Clinique Saint-Jean - Montpellier	<b>M. Thomas LEMETTRE</b> Président de la CME de la Clinique Claude Bernard - Albi

➤ **7c : Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<b>M. David GONZALVO</b> Directeur de l'Hôpital J. Ducuing - Toulouse	<b>M. Jean-Marc GAFFARD</b> Directeur de la Clinique Mutualiste Catalane - Perpignan	<b>Mme Sylvie BONETTO</b> USSAP ASM - Limoux
<b>M. Michel ENJALBERT</b> Président de la CME du Centre Bouffard Vercelli – Cerbère	<b>M. Olivier TELLIER</b> Président de la CME de la Fondation du Bon Sauveur d'Alby - Albi	<b>Mme Françoise STERKERS- ARTIERES</b> Présidente de la CME de l'Institut Saint-Pierre – Palavas

**7d : Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléante	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Pierre PERUCHO</b> HAD - CH Perpignan	<b>Mme Anne-Marie PRONOST</b> Directrice HAD Clinique Pasteur - Toulouse	<b>M. Yves CHATELARD</b> Directeur HAD - Béziers

➤ **7e : Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<b>M. Philippe JOURDY</b> Directeur Général de l'ASEI	<b>M. André ATENZA</b> Directeur Général de l'ANRAS	<b>M. Dominique SIGOURE</b> Délégué Régional de l'APF LRMP
<b>M. André DUCOURNAU</b> Directeur Général de l'ARSEEA	<b>Mme Claude DELONCA</b> Directrice générale AFDAIM – ADAPEI 11	<b>Mme Michèle GRELLIER</b> Administratrice ADAGES
<b>Mme Line ROMERO</b> Présidente de l'APSH 34	<b>Mme Isabelle QUES</b> Présidente de l'UNAPEI 66	<b>M. Jean-Paul BORREILL</b> Directeur Général UNAPEI 66
<b>M. Alain JABOUIN</b> Secrétaire Général ADPEP 34	<b>M. Jean-Marie AUBESPIN</b> Délégué Régional LRMP Fédération APAJH	<b>M. Pascal BROUSSE</b> Directeur Général du GIHP LR

➤ **7f : Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
<b>Mme Séverine JAFFIER</b> Directrice de l'EHPAD de Ganges	<b>Mme Audrey CORNAGLIA</b> Directrice de l'EHPAD de Ramonville St Agne	<b>Mme Aude VANHOVE</b> Directrice de l'EHPAD Paul Gache Les Angles
<b>M. Jean ALAGNA</b> Président UNA Languedoc Roussillon	<b>Mme Christine CAZELLES</b> Présidente UNA Midi-Pyrénées	<b>M. Bruno MODICA</b> Directeur SAD
<b>Mme Isabelle MEUNIER</b> Directrice adjointe AGESPA	<b>M. Gérard de BATAILLE</b> Directeur du Domaine de la Cadène à Toulouse	<b>M. Alexandre PERRIER</b> Directeur de l'EHPAD Les Charmettes à Millau
<b>Mme Véronique GEMAR</b> Directrice de l'EHPAD Maisonneuve à Villefranche de Lauragais	<b>Mme Viviane CHABBERT</b> Secrétaire Générale Mutuelle Bien Vieillir	<b>M. Guillaume GIBERT</b> Directeur de l'EHPAD Les Lauriers Roses, Le Soler

➤ **7g : Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales**

Titulaire	1 <sup>ere</sup> Suppléante	2 <sup>ème</sup> Suppléante
<b>Mme Sylvie CHAMVOUX</b> Directrice de l'URIOPSS Grand Sud	<b>Mme Corinne ESCOTS</b> Administratrice FNARS	<b>Mme Claire POLLART</b> Directrice adjointe du Pôle Social de l'ADAGES

➤ **7h : Un représentant parmi les responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Christian VEDRENNE</b> Vice-Président de la Fédération Occitanie Roussillon des Maisons de Santé	<b>M. Philippe ROGNIE</b> Caisse des Mines SUD	<b>Mme Anne BLANDINO- PAULIN</b> MSP La Française

- **7i : Un représentant parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Mme Béatrice LE NIR Présidente de Résomip	M. Christian PREFAUT Président de Résod'Oc	M. Daniel BAJON Résomip

- **7j : Un représentant des associations de permanence de soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléante
M. Marc EGOUMENIDES Médecin régulateur Hérault	M. Alain ROUGET CDOM Haute-Garonne	Mme Carole BELTRAN : Représentante des MMG LRMP

- **7k : Un représentant de médecins responsables d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléante
M. Jean-Emmanuel de la COUSSAYE Samu Urgences de France CHU de Nîmes	M. Pierre MARDEGAN Samu Urgences de France CH de Montauban	Mme Sylvie BAQUÉ Samu Urgences de France CH de Saint-Girons

- **7l : Un représentant des transporteurs sanitaires**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Olivier ASSIE Représentant de la fédération nationale des transports sanitaires (Aude)	M. Jean-Luc BELAVAL Fédération nationale des transports sanitaires – (Haute-Garonne)	M. Daniel LEHMANY FCP Ambulances Saint-Jean Baillargues - Hérault

- **7m : Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Colonel Christophe RISDORFER Directeur du SDIS de l'Hérault	Colonel Eric FLORES Directeur du SDIS de l'Aveyron	Colonel Henri BENEDITTINI Directeur du SDIS de l'Aude

- **7n : Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Jean ETTORI CPH	M. Pierre RUMEAU INPH	Mme Anne WERNET Avenir Hospitalier

- **7o : Six représentants des unions régionales des professionnels de santé**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
M. Jean-Pierre CORNUT URPS Pharmaciens	Mme Muguette CARDONNET- CAMAIN URPS Orthophonistes	Mme Mireille RAT URPS Podologues
M. Vivien HAUSBERG URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	M. Daniel ARMANDET URPS Chirurgiens-dentistes	M. Dominique JAKOVENKO URPS Infirmiers

<b>M. Jean François BOUSCARAIN</b> URPS Infirmiers	<b>M. Jean-Dominique ALAZARD</b> URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	<b>Mme Elodie BONNAFOUS</b> URPS Orthophonistes
<b>M. Maurice BENSOUSSAN</b> URPS Médecins	<b>M. Jean-Louis BENSOUSSAN</b> URPS Médecins	<b>M. Jean-Marc LARUELLE</b> URPS Médecins
<b>M. Patrick SOUTEYRAND</b> URPS Médecins	<b>M. Philippe CUQ</b> URPS Médecins	<b>M. Bernard CHAMPANET</b> URPS Pharmaciens
<b>M. Richard FABRE</b> URPS Biologistes	<b>M. Jacques FABRE</b> URPS chirurgiens-dentistes	<b>M. Arnaud LONGUET</b> URPS Biologistes

➤ **7p : Un représentant de l'Ordre des médecins**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Pierre ROUVIERE</b> Conseil régional de l'Ordre des médecins de LRMP	<b>M. Etienne MOULIN</b> Conseil régional de l'Ordre des médecins de LRMP	<b>M. Bernard GUERRIER</b> Conseil régional de l'Ordre des médecins de LRMP

➤ **7q : Un représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
<b>M. Guillaume PETITEAU</b> Interne de Médecine Générale	<b>M. Jean-Baptiste BONNET</b> Interne d'Endocrinologie	Sera désigné ultérieurement

Le reste sans changement

**Article 8** : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 9** : Le Directeur Général Adjoint et le Président de la CRSA sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Montpellier, le 20 avril 2017

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé  
Occitanie



Monique CAVALIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-03-001

03-ARS - arrêté fixant les tarifs de prestations 2017  
CRF-UMT d'Albi

*03- arrêté fixant les tarifs de prestations pour l'année 2017 du CRF-UMT d'Albi.  
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -*

**ARRETE ARS OCCITANIE / 2017- 771**  
fixant les tarifs de prestations pour l'année 2017  
du CRF - UMT d'Albi

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
OCCITANIE**

**Vu** le code de la santé publique,

**Vu** le code de la sécurité sociale,

**Vu** la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 notamment son article 33 modifié,

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**Vu** la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017,

**Vu** le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 modifié portant dispositions financières relatives aux établissements de santé, notamment son article 3,

**Vu** le décret 2009-213 du 23 février 2009 modifié relatif aux objectifs des dépenses d'assurance maladie et portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé,

**Vu** le décret 2009-294 du 13 mars 2009 modifiant les articles D162-6 à D 162-8 du code de la sécurité sociale,

**Vu** le décret 2011-221 du 28 février 2011 portant diverses dispositions relatives au financement des établissements de santé,

**Vu** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc Roussillon-Midi Pyrénées,

**Vu** la décision du 13 janvier 2017 portant nomination de Madame Olivia Lévrier, en qualité de Directrice de la Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie,

**Vu** la décision du 13 janvier 2017 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à Madame la Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie,

## ARRETE

FINESS : 810000232

### Article 1ER :

Le présent arrêté ARS Occitanie 2017-771 annule et remplace l'arrêté 2017-501 du 19 avril 2017.

### Article 2 :

Les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 du CRF – union mutualiste tarnaise – Albi sont fixés ainsi qu'il suit :

HC	Affections Appareils locomoteurs Adultes	Affections système nerveux Adulte	SSR polyvalent
Code Tarif	30	34	31
Tarifs	258.70	312.15	265.73

HDJ	Affections Appareils locomoteurs Adultes	Affections système nerveux Adulte	SSR polyvalent
Code Tarif	57	50	56
Tarifs	154.13	175.89	158.91

### Article 3 :

Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale dans un délai franc d'un mois, conformément à l'article R 351-15 du code de l'Action Sociale et des Familles, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

### Article 4 :

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Délégué Départemental du Tarn et le Directeur du CRMF-UMT d'Albi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

A Montpellier, le 3 MAI 2017

P/LA DIRECTRICE GENERALE  
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
OCCITANIE  
et par délégation  
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie



Olivia LEVRIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-03-002

04-ARS - arrêté fixant les tarifs de prestations 2017 -  
Centre Hospitalier de Bagnols-sur-Ceze

*04- arrêté fixant les tarifs de prestations 2017 - Centre Hospitalier de Bagnols-sur-Ceze.  
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -*

**ARRETE ARS OCCITANIE / 2017- 803**  
fixant les tarifs de prestations pour l'année 2017  
du Centre Hospitalier de Bagnols sur Cèze

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
OCCITANIE**

**Vu** le code de la santé publique,

**Vu** le code de la sécurité sociale,

**Vu** la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 notamment son article 33 modifié,

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**Vu** la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017,

**Vu** le décret n° 2007-1931 du 26 décembre 2007 modifié portant dispositions financières relatives aux établissements de santé, notamment son article 3,

**Vu** le décret 2009-213 du 23 février 2009 modifié relatif aux objectifs des dépenses d'assurance maladie et portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé,

**Vu** le décret 2009-294 du 13 mars 2009 modifiant les articles D162-6 à D 162-8 du code de la sécurité sociale,

**Vu** le décret 2011-221 du 28 février 2011 portant diverses dispositions relatives au financement des établissements de santé,

**Vu** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc Roussillon-Midi Pyrénées,

**Vu** la décision du 13 janvier 2017 portant nomination de Madame Olivia Lévrier, en qualité de Directrice de la Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie,

**Vu** la décision du 13 janvier 2017 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à Madame la Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie,

## ARRETE

EJ FINESS : 300780053  
EG FINESS : 300000031

### Article 1ER :

**Le présent arrêté ARS Occitanie 2017-803 annule et remplace l'arrêté 2017-591 du 4 avril 2017.**

### Article 2 :

Les tarifs applicables à compter du **1<sup>er</sup> Avril 2017** du Centre Hospitalier de Bagnols/Cèze sont fixés ainsi qu'il suit :

#### Hospitalisation à temps complet :

Médecine	11	920.00 €
Chirurgie	12	1 130.00 €
Spécialités coûteuses	20	2 079.00 €
Hospitalisation de jour	50	630.00 €
Hospitalisation à domicile	75	273.54 €

#### SMUR

Coût de l'intervention pour ½ heure 465.00 €

### Article 3 :

Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale dans un délai franc d'un mois, conformément à l'article R 351-15 du code de l'Action Sociale et des Familles, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

### Article 4 :

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Délégué Départemental du Gard et le Directeur du Centre Hospitalier de Bagnols/Cèze sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

A Montpellier, le - 3 MAI 2017

P/LA DIRECTRICE GENERALE  
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
OCCITANIE  
et par délégation  
La directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

  
Olivia LEVRIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-03-003

05-DRAC - arrêté portant nomination membres Jury de  
Danse pédagogie classique

*05- arrêté portant nomination des membres du Jury du diplôme d'Etat de professeur de Danse  
pour les épreuves de l'unité de valeur pédagogie classique.  
- signé par M. le préfet de la région Occitanie -*

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

**Arrêté portant nomination des membres du jury du diplôme d'Etat de professeur de danse pour les épreuves de l'unité de valeur Pédagogie Classique**

Le Préfet de la Région Occitanie  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 362-1 à L. 362-5 et R. 462-1 à R. 462-5 ;
- VU l'avis de la commission professionnelle consultative du spectacle vivant en date du 21 avril 2015 ;
- VU l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation ;
- VU les propositions de la Directrice d'ISDAT de Toulouse ;

Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles d' Occitanie ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jury du diplôme d'Etat de professeur de danse, pour l'unité de valeur **Pédagogie Classique**, dont les épreuves se dérouleront les 08 et 09 juin 2017, au centre de formation habilité ISDAT, 37 rue de Metz 31000 Toulouse, est composé comme suit :

- Madame Emilie KRIEGER, présidente du jury  
Représentant la Directrice générale de la création artistique
- Madame Barbara SCHWARZ  
Formatrice équipe pédagogique classique au Centre ISDAT de Toulouse
- Madame Isabelle NGUYEN  
Titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse, option danse contemporaine
- Madame Marie-Amélie MOREAU  
Artiste chorégraphique choisi sur la liste des personnalités qualifiées établie par la Direction générale de la création artistique dans l'option danse contemporaine
- Madame Muriel DEMARET  
Spécialiste de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, choisi sur la liste des personnalités qualifiées établie par la Direction générale de la création artistique

**Article 2** : Le préfet de la région Occitanie et le directeur régional des affaires culturelles Occitanie sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Toulouse, le **03 MAI 2017**



Pascal MAILHOS

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-03-004

06-DRAC - Arrêté portant nomination membres- Jury de  
Danse- pédagogie contemporain 2

*06- arrêté portant nomination des membres du Jury du diplôme d'Etat de professeur de Danse  
pour les épreuves de l'unité de valeur Pédagogie Contemporain.  
- signé par M. le préfet de la région Occitanie -*



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

**Arrêté portant nomination des membres du jury du diplôme d'Etat de professeur de danse pour les épreuves de l'unité de valeur Pédagogie Contemporain**

Le Préfet de la Région Occitanie  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 362-1 à L. 362-5 et R. 462-1 à R. 462-5 ;
- VU l'avis de la commission professionnelle consultative du spectacle vivant en date du 21 avril 2015 ;
- VU l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation ;
- VU les propositions de la Directrice d'ISDAT de Toulouse ;

Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles d' Occitanie ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jury du diplôme d'Etat de professeur de danse, pour l'unité de valeur **Pédagogie Contemporain**, dont les épreuves se dérouleront du 12 au 14 juin 2017, au centre de formation habilité ISDAT, 37 rue de Metz 31000 Toulouse, est composé comme suit :

- Madame Bernadette LEGUIL, présidente du jury  
Représentant la Directrice générale de la création artistique
- Madame Nadine HERNU  
Directrice des études de l'unité Danse au Centre ISDAT de Toulouse
- Madame Muriel PIQUÉ  
Titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse, option danse contemporaine
- Monsieur Martin KRAVITZ  
Artiste chorégraphique choisi sur la liste des personnalités qualifiées établie par la Direction générale de la création artistique dans l'option danse contemporaine
- Madame Lydie GUELPA  
Spécialiste de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, choisi sur la liste des personnalités qualifiées établie par la Direction générale de la création artistique

**Article 2** : Le préfet de la région Occitanie et le directeur régional des affaires culturelles Occitanie sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Toulouse, le **03 MAI 2017**

Pascal MAILHOS

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-03-005

07-DRAC - Arrêté portant nomination membres du jury  
Pédagogie Jazz

*07-Arrêté portant nomination des membres du jury du diplôme d'Etat de professeur de danse pour  
les épreuves de l'unité de valeur Pédagogie Jazz.  
- signé par M. le préfet de la région Occitanie -*



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

**Arrêté portant nomination des membres du jury du diplôme d'Etat de professeur de danse pour les épreuves de l'unité de valeur Pédagogie Jazz**

Le Préfet de la Région Occitanie  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 362-1 à L. 362-5 et R. 462-1 à R. 462-5 ;
- VU l'avis de la commission professionnelle consultative du spectacle vivant en date du 21 avril 2015 ;
- VU l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation ;
- VU les propositions de la Directrice d'ISDAT de Toulouse ;

Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles d' Occitanie ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le jury du diplôme d'Etat de professeur de danse, pour l'unité de valeur **Pédagogie Jazz**, dont les épreuves se dérouleront du 29 mai au 01 juin 2017, au centre de formation habilité ISDAT, 37 rue de Metz 31000 Toulouse, est composé comme suit :

- Madame Agnès BRETEL, présidente du jury  
Représentant la Directrice générale de la création artistique
- Madame Melissa DELFAU  
Formatrice équipe pédagogique Jazz au Centre ISDAT de Toulouse
- Madame Patricia KARAGOZIAN  
Titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse, option danse jazz
- Monsieur Pascal COUILLAUD  
Artiste chorégraphique choisi sur la liste des personnalités qualifiées établie par la Direction générale de la création artistique dans l'option danse jazz
- Monsieur Bernard KESCH  
Spécialiste de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, choisi sur la liste des personnalités qualifiées établie par la Direction générale de la création artistique

**Article 2 :** Le préfet de la région Occitanie et le directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Toulouse, le

03 MAI 2017

Pascal MAILHOS

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-03-006

08-DRAC - Arrêté portant nomination - Jury de  
Danse-pédagogie contemporain

*08-Arrêté portant nomination des membres du jury du diplôme d'Etat de professeur de danse pour  
les épreuves de l'unité de valeur Pédagogie Contemporain.  
- signé par M. le préfet de la région Occitanie -*



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

**Arrêté portant nomination des membres du jury du diplôme d'Etat de professeur de danse pour les épreuves de l'unité de valeur Pédagogie Contemporain**

Le Préfet de la Région Occitanie  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 362-1 à L. 362-5 et R. 462-1 à R. 462-5 ;
- VU l'avis de la commission professionnelle consultative du spectacle vivant en date du 21 avril 2015 ;
- VU l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation ;
- VU les propositions du Directeur du Centre James Carlès de Toulouse ;

Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles d' Occitanie ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jury du diplôme d'Etat de professeur de danse, pour l'unité de valeur **Pédagogie Contemporain**, dont les épreuves se dérouleront le 20 juin 2017, au centre de formation habilité James Carlès, 51 bis rue des Amidonniers 31000 Toulouse, est composé comme suit :

- Madame Nicole VIVIER, présidente du jury  
Représentant la Directrice générale de la création artistique
- Madame Karine GOUT  
Responsable équipe pédagogique au Centre James Carlès de Toulouse
- Madame Pauline MALUSKI  
Titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse, option danse contemporaine
- Madame Muriel PIQUÉ  
Artiste chorégraphique choisi sur la liste des personnalités qualifiées établie par la Direction générale de la création artistique dans l'option danse contemporaine
- Monsieur Olivier LE FRANÇOIS  
Spécialiste de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, choisi sur la liste des personnalités qualifiées établie par la Direction générale de la création artistique
- Monsieur Rémy ROSELLO  
Musicien accompagnateur

**Article 2** : Le préfet de la région Occitanie et le directeur régional des affaires culturelles Occitanie sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Toulouse, le

03 MAI 2017

Pascal MAILHOS

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-03-007

09-DRAC -arrêté portant nomination - Jury de  
Danse-pédagogie jazz

*09-Arrêté portant nomination des membres du jury du diplôme d'Etat de professeur de danse pour  
les épreuves de l'unité de valeur Pédagogie Jazz.  
- signé par M. le préfet de la région Occitanie -*



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

**Arrêté portant nomination des membres du jury du diplôme d'Etat de professeur de danse pour les épreuves de l'unité de valeur Pédagogie Jazz**

Le Préfet de la Région Occitanie  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 362-1 à L. 362-5 et R. 462-1 à R. 462-5 ;
- VU l'avis de la commission professionnelle consultative du spectacle vivant en date du 21 avril 2015 ;
- VU l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation ;
- VU les propositions du Directeur du Centre James Carlès de Toulouse ;

Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles d' Occitanie ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jury du diplôme d'Etat de professeur de danse, pour l'unité de valeur **Pédagogie Jazz**, dont les épreuves se dérouleront les 22 et 23 juin 2017, au centre de formation habilité James Carlès, 51 bis rue des Amidonniers 31000 Toulouse, est composé comme suit :

- Monsieur Daniel HOUSSET, président du jury  
Représentant la Directrice générale de la création artistique
- Madame Karine GOUT  
Responsable équipe pédagogique au Centre James Carlès de Toulouse
- Madame Christelle ANDALI  
Titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse, option danse jazz
- Monsieur Hubert PETIT-PHAR  
Artiste chorégraphique choisi sur la liste des personnalités qualifiées établie par la Direction générale de la création artistique dans l'option danse jazz
- Monsieur Oliver LE FRANÇOIS  
Spécialiste de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, choisi sur la liste des personnalités qualifiées établie par la Direction générale de la création artistique
- Monsieur Dimitri KOGANE  
Musicien accompagnateur

**Article 2** : Le préfet de la région Occitanie et le directeur régional des affaires culturelles d' Occitanie sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Toulouse, le

03 MAI 2017

Pascal MAILHOS